



.....ème bureau de vote
COMMUNE DE

ELECTIONS COMMUNALES DU 8 OCTOBRE 2006

**Relevé des électeurs ayant été admis à voter par application de l'article 36, al. 6, du code électoral communal bruxellois,
bien que non inscrits sur les listes électorales du bureau de vote¹.**

NUMERO D'ORDRE	NOM	PRENOM	RESIDENCE PRINCIPALE	OBSERVATIONS
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

¹ Les pièces transmises aux fins de justification par les personnes mentionnées dans le relevé doivent être jointes au présent relevé.

